

**CASCAIS**

CÂMARA MUNICIPAL



# **RÈGLEMENT POUR LA PARTICIPATION DES JEUNES AU XV<sup>E</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES VILLES ÉDUCATRICES**

**CASCAIS**

**2018**

## TABLE DES MATIÈRES

1) Introduction

2) Inscriptions

3) Candidatures des jeunes

4) Frais

5) Destinataires

6) Activités

7) Calendrier

## XVe CONGRÈS INTERNATIONAL DES VILLES ÉDUCATRICES

---

### Antécédents

La participation et l'implication des habitants aux décisions locales et à la vie communautaire est une priorité des villes éducatrices. Pour ce faire, les gouvernements locaux promeuvent des pratiques et des activités visant à doter les citoyens, les jeunes et les adultes, des outils nécessaires afin qu'ils puissent participer activement à la vie démocratique, assumer et exercer leurs droits et leurs responsabilités sociales à la construction de sociétés justes et durables.

Dans ce cadre, et en vue de motiver et de pourvoir les jeunes générations d'outils pour l'engagement critique et actif ainsi que des opportunités pour réfléchir sur l'avenir de la ville, nous invitons les jeunes des villes qui composent l'Association internationale des Villes éducatrices (AIVE) à participer activement au XVe Congrès international de l'Association, qui aura lieu à Cascais, au Portugal, **du 13 au 16 novembre 2018**.

La ville de Cascais a été nommée Capitale européenne de la Jeunesse de 2018.

### 1) Introduction

Le présent document établit les critères de participation des jeunes des villes membres de l'Association internationale des Villes éducatrices au XVe Congrès international.

## 2) Inscriptions

2.1) Quel est le nombre total de jeunes qui peuvent participer à l'activité ?

Un total de 70 jeunes pourront participer au XVe Congrès international des Villes éducatrices.

2.2) Quel est le nombre de jeunes par ville ?

Chaque ville pourra participer avec un maximum de deux jeunes.

## 3) Candidatures des jeunes

3.1) Comment pourront-ils s'inscrire ?

Les villes membres de l'Association internationale des Villes éducatrices pourront présenter un maximum de deux candidats pour participer au Congrès, de préférence une fille et un garçon, grâce à une fiche d'inscription qui sera fournie par la Mairie de Cascais. Les candidatures devront être présentées en anglais. Parmi les candidatures seront sélectionnées un plus grand nombre de villes sur la base des critères suivants :

- Les réflexions des jeunes (voir paragraphe suivant) ;
- La diversité géographique des villes candidates.

3.2) Orientations pour la sélection des jeunes pour participer au Congrès

Chaque ville sera responsable de la sélection de ses jeunes candidats, en se basant sur les critères suivants :

- Les connaissances de la langue anglaise, orale et écrite ; vu que les ateliers pour les jeunes durant le congrès seront réalisés en anglais ;

- La présentation d'une réflexion sur les villes éducatrices, correspondant au thème du Congrès, « La ville appartient aux Gens », avec l'accent mis sur la « Participation de la jeunesse à la vie de la ville ». **La réflexion pourra porter sur la manière d'apporter une réponse à un problème concret qui affecte la jeunesse ou la manière d'améliorer un projet ou un service destiné à la jeunesse fonctionnant déjà dans la ville.**

La présentation écrite ne pourra pas excéder deux pages, en caractère Times New Roman 11 et espace d'interligne 1,5.

## 4) Coûts

4.1) Quels frais seront assumés par la Mairie de Cascais ?

Cascais assumera les frais suivants :

- a) L'inscription au congrès ;
- b) Le logement en résidence de jeunes (chambres pour les jeunes filles et pour les jeunes garçons) ;
- c) Les repas durant le congrès, qui comprendront le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner.

4.2) Quels frais et engagements devront assumer les villes dont les jeunes seront sélectionnés pour participer au programme ?

Chaque ville devra assumer les frais des jeunes suivants : le voyage à Cascais, le transfert de l'aéroport et le retour à l'aéroport ; l'assurance de responsabilité civile et l'assurance maladie (la Carte Européenne d'Assurance Maladie – CEAM, valable pour les jeunes de l'UE).

Tout autre frais extra demeurera à la charge des participants ou de leurs villes.

## 5) Destinataires

5.1) Quel âge devront avoir les jeunes pour participer au congrès ?

Ils devront avoir entre 18 et 24 ans.

## 6) Activités

6.1) À quelles activités les jeunes pourront-ils participer au cours du Congrès international des Villes éducatrices ?

L'idée est qu'ils aient des moments de travail propre et des moments conjoints avec le reste des participants du congrès.

En partant du thème du congrès, « La ville appartient aux Gens », les jeunes pourront participer à 3 ateliers, avec les thèmes suivants :

1. Axe 1 : Reconfigurer la ville à partir des habitants, de leurs besoins et de leurs désirs ;
2. Axe 2 : Le vivre ensemble pour avoir un sentiment d'appartenance ;
3. Axe 3 : La ville pour les personnes et de leurs projets de vie.

Les jeunes auront aussi la possibilité d'effectuer des visites d'étude de projets de Cascais concernant des thèmes de travail du congrès, ainsi que la possibilité de participer aux conférences et à différentes tables thématiques du congrès.

À la fin du congrès, les jeunes présenteront en séance plénière, pour tous les participants du XVe Congrès, les résultats du travail développé dans le cadre des ateliers.

6.2) Quelle continuité du travail développé au cours du congrès les jeunes pourront-ils emporter dans chacune de leur ville ?

Nous prétendons faire en sorte que les jeunes des différentes villes se réunissent pour débattre et réfléchir sur la manière de construire une ville éducatrice meilleure. Au travers de cette participation, nous prétendons : améliorer la communication entre les jeunes et leurs représentants politiques ; permettre de créer de nouveaux projets ayant un impact sur leurs villes ; et développer des relations d'amitié entre les participants qui, à l'avenir, pourront être à l'origine de nouveaux projets entre les jeunes de différentes villes.

## 7) Calendrier

Lancement de l'invitation à toutes les villes de l'AIVE.	Janvier 2018
Fin du délai pour présenter les candidatures de la part des villes.	10 avril 2018
Communication du Comité d'organisation aux villes des candidatures sélectionnées.	10 mai 2018
Fin du délai d'inscription.	1 <sup>er</sup> juillet 2018
Acceptation de nouvelles candidatures en liste d'attente et communication aux villes.	10 juillet 2018
Re-confirmation de l'assistance et envoi du programme définitif aux participantes et aux participants.	28 septembre 2018

### Remarque finale

Toutes les questions sur la sélection des jeunes non spécifiées dans ce document seront transmises au Comité scientifique du congrès.

Janvier 2018